

**ARRETE DE POLICE N° 2026 – 06 – 15 - 025  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Commune d'ARDOIX**

**425 Rue du Bicentenaire**

**LE MAIRE**

- VU le code de la route,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande de Madame Emilie Guironnet en date du 7 mai 2026 dans le cadre d'une rénovation de façade au n° 425 rue du Bicentenaire,

CONSIDERANT que pour procéder à une rénovation de façade et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**A R R E T E**

**ARTICLE 1**

La circulation sera temporairement règlementée Rue du Bicentenaire (au droit du N°425) dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du mardi 1<sup>er</sup> septembre au jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**ARTICLE 2**

La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie pendant les travaux.

**ARTICLE 3**

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

**ARTICLE 4**

L'entreprise ou la personne chargée des travaux devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

.../...

## ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Directeur du Conseil Départemental à Annonay,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Brigades de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- Mme Emilie GUIRONNET à Ardoix

Fait à ARDOIX, le 15 juin 2026



Le Maire,

Sylvie BONNET